



La Ronde de la Choisille 2024 Règlement Complet

Organisateur :

Le Réveil Sportif de Saint Cyr sur Loire, section Athlétisme, organise la Ronde de la Choisille le :
dimanche 2 juin 2024.

L'organisateur, en cas de force majeure ou toute autre circonstance mettant la sécurité des coureurs en danger, se réserve le droit d'annuler ou décaler les horaires de départ sans aucune contre partie.

Les épreuves empruntent le site de la Choisille classé ENS par le conseil départemental d'Indre et Loire. Chaque participant par son inscription à une des épreuves s'engage à respecter la charte éthique et environnement présentée sur le site de la manifestation et affiché le jour de la course.

Epreuves et horaires:

La Ronde de la Choisille comporte 5 épreuves :

- 9h15 : « la Ronde Nordique » 10,6 km épreuve marche nordique avec classement et Virée Marche Nordique non chronométrée
- 9h25 : « Course primaires » 1,1 km sans classement
- 9h45 : « Ronde de la Choisille » 15 km Course avec classement
- 9h55 : « Course des collègues » 1,8 km sans classement
- 10h15 : « la petite Ronde » 10,6 km Course avec classement

En parallèle, le Comité organise le "Biathlon des familles", sans classement, le samedi 1^{er} juin 2024 après-midi, sur le site du complexe sportif Guy Drut.

Marche Nordique :

Cette épreuve entre dans le cadre du challenge 37. Pour cela le règlement technique de la marche compétition doit être respecté. Règlement accessible sur le site fédéral :

https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/pdf/docffa/GUIDE_LABEL_MARCHENORDIQUE.pdf

Ravitaillements :

Course 15 km : Un ravitaillement est posté à 7,5 km du départ.

Courses 10,6 km et Marche Nordique : Un ravitaillement est posté au 5^e km.

Géographiquement c'est le même ravitaillement

Inscriptions :

Les inscriptions se feront en ligne sur le site : <http://laronde-delachoisille.org>

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au samedi 1^{er} juin 2024, **12h00**

Les inscriptions seront aussi possibles :

- Le samedi 1^{er} juin 2024 de 15h00 à 18h00 au stade Guy Drut, 9 allée René Coulon à Saint Cyr sur Loire.
- **Il n'y aura pas d'inscriptions sur place le dimanche 2 juin 2024**
- **Pour des raisons de sécurité le nombre maximum de participants pour l'ensemble de ces 3 courses est limité à 500 participants.**

Ne peuvent s'inscrire dans une épreuve que les personnes répondant aux catégories d'âge suivantes :

- Course primaires :
 - inscriptions individuelles : enfants nés entre 01 janvier 2013 et 31 décembre 2015 (inscriptions sur place uniquement).
 - inscriptions par les écoles partenaires : enfants en classe de CE2 à CM2 (inscriptions par les écoles uniquement)
- Course collèges:
 - inscriptions individuelles : enfants nés entre 01 janvier 2008 et 31 décembre 2012 (inscriptions sur place uniquement).
 - inscriptions par les collèges partenaires : enfants en classe de 6^e à 3e (inscriptions par les collèges uniquement)
- Course 15 km : personnes nées avant le 31 décembre 2006.
- Course 10,6 km : personnes nées avant le 31 décembre 2008.
- Marche Nordique (10,6 km) : personnes nées avant le 31 décembre 2008

Retrait des dossards :

Ils seront à retirer :

- Le samedi 1^{er} juin 2024 de 15h00 à 18h00 au stade Guy Drut, 9 allée René Coulon à Saint Cyr sur Loire.
- Le dimanche 2 juin 2024 de 8h00 jusqu'à 30 min avant l'épreuve au stade Guy Drut.

Droits d'engagement :

- Course des primaires 1,1 km : gratuite
- Course des collèges 1,8 km : gratuite
- Course 15 km : 13€ (+ 3€ sur place)
- Course 10,6 km et marche nordique (chronométrée ou virée non chronométrée) : 10€ (+3€ sur place)

Assurances :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AIAC Courtage. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Certificat médical :

Pour cette période de transition dans la mise en place du Parcours Prévention Santé par la FFA, (et jusqu'au 1er septembre 2024), tout participant aux courses chronométrées running et marche nordique de 15 km ou 10,6 km aura le choix :

- **Soit présenter une photocopie de :**
 - une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un Pass' « J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
 - une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération agréée ***, **uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied (ou hors stade) en compétition ou de la marche nordique en compétition (uniquement pour l'épreuve marche nordique chronométrée)**.
 - un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition (uniquement pour l'épreuve de marche nordique chronométrée)**, datant de moins de un an à la date de la

compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Seules les licences FFA peuvent être présentées sur Smartphone à condition qu'un mail à destination de l'organisation avec la licence jointe soit transmis. Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Les **non licenciés mineurs** doivent, eux, toujours passer par la case d'un questionnaire spécifique (et la **fourniture d'un certificat médical**, le cas échéant) pour s'inscrire à une course running, conformément à la loi.

*Liste des fédérations agréées :

Fédération des clubs de la défense (FCD),
Fédération française du sport adapté (FFSA),
Fédération française handisport (FFH),
Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,
Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- **Soit il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr** et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo). Au terme de ce parcours, il devra télécharger **une attestation à remettre à l'organisateur de la course.**

Pas de certificat médical ou PPS demandé pour les marcheurs qui participeront à la Virée Marche Nordique non chronométrée, aux Courses des primaires et collèges et « Biathlon des familles »

Secours :

Le parcours est protégé par des signaleurs avec sur certains sites le concours de la Police Municipale. L'organisation disposera d'une assistance médicale pendant la durée de l'épreuve composée (**d'un médecin, au-delà de 500 participants**) et deux postes de secours.

Résultats :

Ils seront affichés sur la zone arrivée.

Ils seront disponibles sur le site de l'évènement à l'adresse : <http://www.laronde-delachoisille.org>, sur le site de la FFA et sur les sites de nos partenaires.

Pour non-parution de votre résultat vous devez expressément faire la demande à ronde.choisille@gmail.com

Récompenses :

Un lot souvenir sera offert à tous les participants à l'arrivée des épreuves « courses » 15 km et 10,6 km et marche nordique (chronométrée et virée nordique) **dans la limite des 500 premières inscriptions toutes épreuves confondues.**

Un trophée du challenge du nombre sera décerné à l'association qui possédera le plus grand nombre cumulé d'arrivants sur les courses 15 km et 10,6 km et marche nordique 10,6 km.

Course 15 km :

Une récompense aux 5 premiers du classement scratch (hommes et femmes)

Course 10,6 km :

Une récompense aux 5 premiers du classement scratch (hommes et femmes)

Marche nordique 10,6 km :

Une récompense aux 5 premiers du classement scratch (hommes et femmes)

A partir du 15 juin 2024 les lots ne sont plus retirables

Inscription de groupe

Dans le cas où vous inscrivez une tierce personne, vous déclarez avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et vous déclarez implicitement que cette tierce personne a pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

Cession de dossards

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Carte Bleue - Majorité

En procédant à une inscription via le site, vous déclarez être majeur et être le détenteur de la carte de crédit utilisée pour effectuer le paiement de la dite inscription. Si vous inscrivez une personne mineure, vous certifiez avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription. Pour que l'inscription en ligne soit définitivement validée, un paiement comptant doit être effectué.

Droit à l'image :

J'autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, en France et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

CNIL

L'organisation de l'évènement déclare avoir suivi la procédure nécessaire auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour la gestion des sites d'informations dédiés à l'évènement. Le RSSC, entité juridique, s'engage à effacer définitivement toute information personnelle vous concernant sur simple demande de votre part par courrier électronique à ronde.choisille@gmail.com Conformément à la loi de l'Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Informations personnelles et RGPD

Lors de votre inscription à la Ronde de la Choisille, vous vous inscrivez automatiquement à la mailing-list vous permettant de recevoir régulièrement les actualités de l'organisation de la Ronde de la Choisille pour une durée de 2 ans à compter du jour de l'évènement.

Notre politique de confidentialité a été mise à jour conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018. Le RGPD vous permet de mieux contrôler vos données personnelles, de les consulter, les modifier ou d'en demander la suppression plus facilement. Chaque participant autorise que les données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement par l'organisateur dont la finalité est de pouvoir assurer le bon fonctionnement des inscriptions et des résultats des différentes épreuves. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le RSSC. Conformément au Règlement Général de Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit à la rectification, à l'effacement des données, à l'oubli et droit à la portabilité des données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ronde.choisille@gmail.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

